

Accord au service du handicap

L'association de Saint-Fargeau, Les Sentiers de la joie, qui accueille quinze adultes en situation de handicap, a signé un accord avec une association interrégionale.

Nicole Czajkowska

Les responsables de l'association APIRJSO (*), association interrégionale pour personnes sourdes et malentendantes, et de l'association fargeaulaise Les Sentiers de la joie ont officialisé un accord relatif à la mise en place d'un mandat de gestion pour l'année 2017.

La structure fargeaulaise accueille au quotidien quinze adultes en situation de handicap, auxquelles diverses activités manuelles sont dispensées durant les ateliers artisanaux.

Pour autant, « notre structure est trop petite pour évoluer seule », assure le président Bernard Dablin. D'où la démarche de mutualisation engagée



HANDICAP. Les associatifs et responsables lors des négociations.

APIRJSO présenté dans le département de la Nièvre, avec le foyer Petit-Pierre à Saint-Amand-en-Puisaye.

Dans le cadre d'un appel à projets, l'association a été retenue pour redynamiser et faire évoluer Les Sentiers de la joie au sein de la commune de Saint-Fargeau. Elle mettra à disposition ses compétences

La récente rencontre en présence de Jean-Christian Lohmède, président de l'APIRJSO, Philippe Balin directeur général, des membres du conseil d'administration des Sentiers de la joie et son président Bernard Dablin, de Jean Joumier maire de Saint-Fargeau, de Guillaume Marion directeur de la

mis d'officialiser ce choix.

Tous ont ainsi pu témoigner de la confiance accordée et de l'avancée de la démarche en voie de concrétisation. Le mandat de gestion d'une durée d'un an prendra effet au 1^{er} janvier 2017, après la signature officielle prévue courant décembre. ■

(*) Siège administratif basé à

*Le Journal du Centre
Lundi 28 novembre 2016*